



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil, lors de sa séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026 a adopté les règlements suivants :

- Règlement 720-26 abrogeant le Règlement 613-14 sur le programme d'aide à la restauration des bâtiments ancestraux;
- Règlement 722-26 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires;
- Règlement 705-1-26 modifiant le Règlement 705-24 concernant les compteurs d'eau de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ces règlements peut le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau ou consulter le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.vsjb.ca/la-ville/reglements/>.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 14^e jour de juillet 2026

Nancy Giguère
Greffière